Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215602046-20260615-DEL48_2026-DE

COMMUNE SAINT ALLOUESTRE
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
DEPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

L'an deux mille vingt-six, le quinze juin à vingt heures trente,

Le Conseil municipal de la commune de SAINT-ALLOUESTRE régulièrement convoqué le 05 juin 2026 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Martine AUDIC, Maire.

Etaient présents : Martine AUDIC, Marie Hélène JÉHANNO, Gérard GUILLO, Astrid MAUGUEN, Raymond PICAUD, Christian MANDART, Sébastien LEROUX, Magali LE GOFF, Gaël MALCOSTE, Cindy PICAUD LE ROY, Audrey CORFMAT, Sarah LE PEN et Adrien BRIANT

Etaient absents excusés : Mickaël SEVENO et Paulette RIVOAL

Secrétaire de séance : Audrey CORFMAT

DELIBERATION N° 48-2026 - ACTUALISATION PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Madame la Maire informe que le plan de sauvegarde communal a été approuvé en 2018 puis actualisé en 2024.

Conformément à la règlementation en vigueur, ce document doit faire l'objet d'une mise à jour complète tous les 5 ans mais, considérant les changements intervenus à l'issue des dernières élections municipales, Madame la Maire propose son actualisation.

Madame la Maire présente alors le document révisé notamment au niveau des contacts et des outils mobilisables.

Après délibération et dernières mises à jour, le Conseil municipal émet un avis favorable au projet présenté et, par conséquent, autorise Madame la Maire à prendre l'arrêté approuvant le plan communal de sauvegarde 2026 de la Commune de Saint-Allouestre.

Pour copie conforme,
La Maire, Martine AUDIC

Pour le Maire,
Marie-Hélène JEHANNO
1ère Adjointe

MAIRIE de SAINT-ALLOUESTRE - 56 (Morbihan) -

Certifié exécutoire
le
Publié le 17 juin 2026